

Succéder à son père,



La famille Tissot, à Montigny-les-Arsures



François des Ligneris, à Saint-Émilion

« Depuis ma plus tendre enfance, je savais plus ou moins confusément qu'un jour je serais vigneron. À la campagne, la question du choix de la profession ne se posait pour ainsi dire pas, surtout pour un fils de viticulteur. Combien scandaleuse aux yeux de l'opinion publique eût paru l'idée qu'un fils abandonnât la voie tracée par le père ! On y eût vu un reniement, voire une trahison. » Ces lignes datent de 1980. Elles ont été écrites par Louis Chapuis, vigneron à Aloxe-Corton, dans *Vigneron en Bourgogne*. Témoignage d'une époque révolue ? Non, car il existe

toujours des héritiers naturels, qui deviennent vignerons parce que c'était écrit. Non par fatalité sociale, mais parce que la terre familiale a du sens pour eux. « J'avais 7, 8 ans, la cuisine était à côté du chai, se souvient ainsi François des Ligneris, propriétaire de château Soutard, à Saint-Émilion. Je me rappelle que la presse était à deux pas de la table à manger. J'avais mon petit tabouret, et je montais dessus pour tirer la manette qui allait faire couler le jus. Il fallait réguler le débit au bruit que ça faisait. On ne peut pas faire autre chose que vigneron quand on a des

souvenirs comme ça, amusants, bouleversants. Il y a des métiers qui permettent de s'y attacher, parce que la lumière, l'odeur de la pluie sur la terre chaude après trois semaines d'attente, la peur de l'orage, ça ne s'oublie pas. On a envie de continuer à avoir le bruit de la presse dans l'oreille. » Le sens de la terre : derrière chaque vigneron, il y a un paysan qui sommeille.

« Un métier de con » Pourtant, le culte de la terre familiale n'a pas toujours été du goût des vignerons des générations précédentes. Au contraire, dans les

Naître fils de vigneron, c'est naître héritier d'un domaine. Mais savoir succéder à un père, sans être son clone ni son rival... Ça n'a jamais été facile. Pourtant chacun œuvre dans le même sens, celui de la terre. **Par Florence Kennel**

sans le trahir



La famille Bernhard-Reibel, à CHÂTENOIS



La famille Gouges, à Nuits-Saint-Georges

années 30, les fils de viticulteurs étaient plutôt poussés par leurs pères à faire des études pour échapper à ce métier qui rémunérait si mal. Toute une génération, qui va aujourd'hui sur ses 75 ans, est ainsi passée par les bancs de l'université. *Autrefois, il était évident que je ne ferais pas vigneron, résume Jean Grivot, 74 ans, à Vosne-Romanée. Ne fais surtout pas ce métier de con, me disait mon père. Le vin se vendait mal, on travaillait beaucoup. À l'époque, ce n'était pas prestigieux de faire vigneron.* Après une année passée en faculté de pharmacie, Jean

« Je suis revenu, marqué par une sorte d'atavisme. On est tombés dedans quand on était petit... »

Grivot est pourtant rappelé d'urgence au domaine : son père était tombé malade, et Jean était fils unique. *« Finalement, je suis revenu. Il y a tout de même une espèce d'atavisme. On est tombés dedans quand on était petit »*,

reconnaît-il. Lui-même, au fond, s'imaginait bien reprendre le domaine. Sinon, pourquoi aurait-il doublé son année de pharmacie d'un diplôme d'œnologie ? Tout a changé dans les années 60 : le vin a enfin commencé à rapporter. Le métier est devenu plus confortable. Et quand le temps est venu pour Jean Grivot de passer la main, il a alors encouragé son propre fils à prendre sa succession. Une autre idée reçue veut que les domaines familiaux soient ancestraux. Or, quand on regarde un arbre généalogique, on s'aperçoit ■■■

■ ■ ■ que les passages de témoin de père en fils sur plusieurs générations sont assez rares : bien souvent, c'est un cousin ou un neveu qui prend le relais. Les parcelles s'échangent, mais le nom du domaine reste, conférant une certaine idée d'éternité à ce Monopoly familial. Ainsi, même Yquem (Sauternes), symbole de pérennité, a voltigé de branches en branches dans l'arbre familial, puisque Bertrand de Lur-Saluces, célibataire sans enfant, avait désigné en 1925 son neveu Eugène comme héritier à la direction du château, avant de se raviser et de désigner (oralement) le cadet Alexandre en 1966, tout en ayant pris un moment sous ses ordres un autre neveu, Hainguerlot... Les transmissions de père en fils ne sont donc pas gravées dans le marbre, même si nombre de familles se disent vigneronnes depuis des siècles. Vigneronnes, mais pas propriétaires : on peut avoir travaillé des générations durant les vignes du voisin avant d'acheter les siennes. Car à certaines époques, le prix des terres est suffisamment bas pour que les vigneronnes

« Il n'y a pas plus de nobles qui ont gardé leur château que de vigneronnes qui ont gardé leurs terres. »

achètent. À d'autres, il flambe tellement que seuls les grands investisseurs ont les moyens de les acquérir. Et les domaines passent de main en main. Comme le rappelle Charles Rousseau, 78 ans, à Gevrey-Chambertin : « Les vigneronnes de la Côte se sont installés après la crise phylloxérique. Ils ont remplacé les bourgeois, qui eux-mêmes avaient délogé les nobles au moment de la Révolution ». En fait, la notion de dynastie est souvent plus une construction intellectuelle qu'une réalité historique. Comme l'observe finement François Mitjavile, propriétaire du château Le Tertre Rotebœuf (Saint-Émilion) et Roc de Cambes (Côtes de Bourg) : « Le monde est plus mouvant qu'on ne l'imagine. Le journaliste veut rêver à une saga noble qui se ramène presque à des histoires de sang bleu. Or, on remonte au père, voire au grand-père, mais rarement au-delà. Il n'y a pas plus de nobles qui ont gardé leur château que de vigneronnes qui ont gardé leurs terres ».

Stéphane Tissot, à Montigny-les-Arsures

« De l'herbe dans les vignes ! Mon père s'est étranglé »



Photo Franck Chapuis

« J'ai fait à 20 ans ce que d'autres mettent 35 ans à accomplir », raconte Stéphane.

Biodynamiste, il a heurté les convictions paternelles.

À 32 ans, une bonne bouille ronde, une vie de père de famille : Stéphane Tissot, vigneron à Montigny-les-Arsures, près d'Arbois dans le Jura, n'a pas le profil de James Dean, le révolté de service. Toutefois, en introduisant la bio au domaine en 1999, il a bouleversé les traditions familiales. « De l'herbe dans les vignes ! Mon père s'est étranglé ! Lui avait toujours tenu ses vignes propres. En plus, les rendements ont chuté en 1999, 2000 et 2001,

passant à 30 hl/ha de moyenne. Ça a été conflictuel. » Encore aujourd'hui, André, le père de Stéphane n'est pas toujours d'accord avec les choix de son fils. Mais il le laisse faire, malgré tout. Et Stéphane lui en sait gré. « Il m'a laissé expérimenter avec le fruit de son travail », reconnaît-il. Et c'est vrai qu'avec ses vignes "bio", Stéphane Tissot tente un pari économique avec le patrimoine que ses parents ont mis toute leur vie à constituer. Mais il n'en est pas à sa première révolution. Déjà, son arrivée au domaine en 1989 avait été houleuse. Son père voyageant pour vendre le vin dans les salons, Stéphane s'était retrouvé aux commandes de la cave. Et très vite, il a eu envie d'ajouter sa patte : des chardonnays ouillés, de l'élevage en fût neuf... « Pour mon père, mettre 2 000 francs dans une pièce, c'était de la folie. » D'où des discussions orageuses. Stéphane lui-même qualifie ses vins des années 1997 de « cuvées de la rébellion ». Mais en même temps, les vins ont eu du succès aux différents concours. « J'ai eu beaucoup de chance, reconnaît-il. Si j'avais été le fils de quelqu'un d'autre, je serais parti. Je connais des gens qui ont dû attendre 35 ans (et le départ en retraite de leur père) pour tenter ce que j'ai pu faire à 20 ans. » ■

gine. Le journaliste veut rêver à une saga noble qui se ramène presque à des histoires de sang bleu. Or, on remonte au père, voire au grand-père, mais rarement au-delà. Il n'y a pas plus de nobles qui ont gardé leur château que de vigneronnes qui ont gardé leurs terres ».

Quand le fisc s'en mêle De toute façon, il est bien difficile de garder le domaine dans un lignage de père en fils, car le

fisc a singulièrement compliqué les successions. Il faut maintenant s'y préparer 30 ans à l'avance... Ou vendre le domaine. « J'en suis à ma sixième donation-partage, soupire ainsi Charles Rousseau, qui a trois enfants, dont deux travaillent au domaine. Mon propre père n'avait rien prévu, il est mort dans un accident d'automobile. J'ai dû partager avec ma sœur en lui rachetant sa part d'héritage. À l'époque, ■ ■ ■